

EVALUATION DE DEPART

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, va être réalisée. Cette évaluation est conforme à l'arrêt du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans notre auto-école, une évaluation de départ est systématiquement planifiée après en avoir informé le candidat.

Cette séance d'évaluation permettra à l'enseignement de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire.

- **Evaluation Informatique (+45 minutes) :**

- 1- Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée

- 2- Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- Vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
- Vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route ;
- Vos compétences psychomotrices, capacités et connaissances sensori-motrices.
- Capacités de compréhension et de traitement
- Vos motivations, aspects émotionnels et affectifs, volontés,
- Capacités de perception analyse et décisions...

- 3- Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée sous la forme suivante d'un questionnaire et d'une analyse des capacités cognitives en situation sous forme de supports photos et vidéos

- 4- 4- information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage sur le site interne.

Thèmes et capacités évaluées :

Les critères et questions abordés durant cette évaluation sont les suivants :

- Expérience de la conduite
- Connaissance du véhicule
 - Questions sur la direction
 - Questions sur la boîte de vitesses
 - Questions sur l'embrayage
 - Questions sur le freinage
- Attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Habiletés
 - Questions sur l'installation au poste de conduite
 - Questions sur le démarrage-arrêt
 - Questions sur la manipulation du volant
- Compréhension et mémoire
- Perception
 - Trajectoire
 - Observation

- Orientation
- Regard
- Emotivité

contact@office-permis.fr

Prise en compte du handicap

Structure aux normes en termes de handicap (taille des portes, accès aux personnes à mobilités réduite possible depuis la rue principale et depuis l'arrière-cour.) la salle de code est également accessible aux personnes handicapées.

En termes de prestations proposées, nous pouvons adapter notre enseignement en fonction du handicap.

Une visite médicale peut être demandée à l'inscription afin d'être aux normes au regard de la réglementation du permis de conduire. Extrait du Journal officiel n°0079 du 03/04/2022. Arrêté du 28/03/2022

En effet une liste d'affections médicales incompatibles avec la conduite nous fait état des maladies pour lesquelles une visite médicale est obligatoire. Nous fournissons aux clients une liste à jour des médecins agréés de la préfecture chez qui réaliser cette visite. Cf ci-joint.

Pour le code de la route, des QR code sont disponible dans le livre de code facilitant l'apprentissage de personnes très visuelles par exemple, nous faisons également des cours de code en nous adaptant aux personnes présentes. Pour la conduite, en fonction du handicap, nous disposons d'un véhicule en boîte automatique. Un handicap léger peut donc être formé sur notre voiture. (ex : TDAH....etc)

Pour un handicap nécessitant du matériel particulier, exemple aménagement du véhicule, nous redirigeons la clientèle vers des confrères disposant de ce type d'aménagement.

Ci-joint le document mis à disposition de la clientèle (classeur salle d'attente au bureau)

Passer le permis avec un Handicap ? ce n'est pas un Handicap

Vous êtes concernés ?



Venez-nous en parler...

Une solution adaptée vous sera proposée afin d'optimiser votre apprentissage en tenant compte de vos besoins spécifiques.

Les solutions existent, trouvons les ensemble.

